Image not found or type unknown

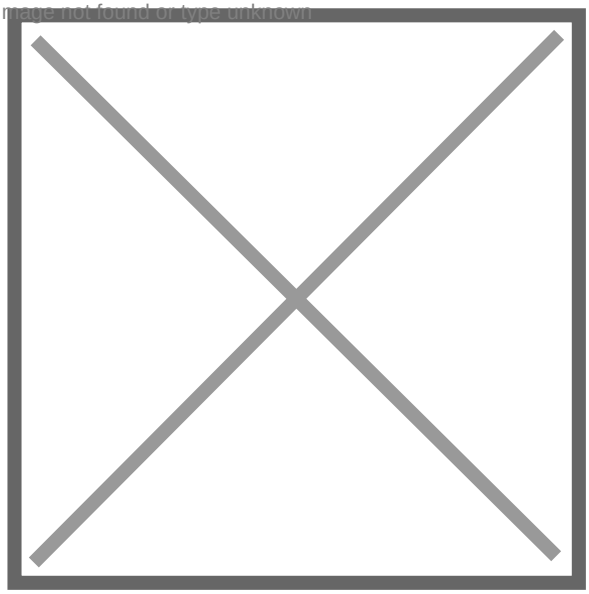

Refus de prise en charge de ma protection juridique

Par **Ninadc**, le **28/09/2018** à **18:51**

Bonjour

J'ai besoin d'aide car je suis totalement perdue. Voici les faits succincts :

- Fin 2014 je rends mon appartement avec une fuite d'eau importante non traitée par mes propriétaires suite au changement du ballon d'eau précédemment.

- Février 2015 je reçois un courrier d'un avocat missionné par mes anciens propriétaire me réclamant la somme de 5.000 € environ. Je conteste immédiatement en répondant par courrier recommandé avec accusé de réception à cet avocat. Je missionne moi même une avocate pour prendre ma défense.

- Mars 2015 mon avocate me demande 1.500 € pour traiter mon affaire. Elle m'explique que cette somme va peut être m'être remboursée par la partie adverse dans le cadre du code 700. Et que si jamais je perdais la partie, je devrai ouvrir un dossier auprès de ma protection juridique pour me les faire rembourser après le jugement.

- Mais 2018, après plusieurs années de bataille entre les deux parties, je suis enfin convoquée au tribunal pour une audience. Mon avocate, avec qui j'ai peu communiqué, a été carrée côté dossier mais très très peu joignable car elle n'avait jamais le temps. Elle n'était pas là le jour de l'audience et ne m'avait même pas prévenue. J'ai donc assurée ma défense seule. Le délibéré a eu lieu en juillet 2018.

- Fin août 2018 : je reçois un courrier de mon avocate avec le jugement du tribunal, ce dernier a débouté mes propriétaires de toutes leurs demandes. Ils sont également condamnés à me

verser le dépôt de garantie qu'ils avaient gardé. Moi, je n'ai rien eu à verser, j'ai seulement été déboutée de ma demande de remboursement des frais d'avocat.

- Le 4 septembre, mon avocate toujours aussi pressée, me reçois en 5 minutes pour me faire acter que je suis d'accord avec le jugement et la demande d'intervention d'un huissier pour faire acter le jugement. Elle me dit donc qu'il faut que je fasse une demande de prise en charge par ma protection juridique.

- Le 6 septembre, dans le cadre de mon contrat qui me lie à elle depuis plus de 10 ans , je fais un dossier béton avec toutes les pièces à ma protection juridique.

- Je reçois une conclusion de non prise en charge en raison des délais. La juriste me dit que j'aurais dû créer le dossier en même temps que je nommais mon avocat.

Je suis complètement perdue entre une avocate et sa démarche et la protection juridique et ses arguments. Je suis complètement seule face à mon problème et je ne sais absolument pas quels sont mes droits et mes recours. Mon avocate n'est quasiment pas disponible. Je lui ai envoyé la réponse de ma protection juridique, j'attends toujours qu'elle me recontacte. Et la juriste de mon assurance est totalement fermée et campe sur ses positions.
J'ai suivi scrupuleusement les consignes de mon avocate, et me retrouve seule à ne plus savoir comment me défendre.

Aidez moi s'il vous plaît je ne sais plus quoi faire, j'ai vraiment besoin d'aide.

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **28/09/2018** à **19:10**

bonjour

vous avez mal manoeuvré dans votre affaire.

Il aurait fallu faire une déclaration à votre protection juridique avant de missionner une avocate en février 2015.

De plus en assurance la prescription est de 2 ans et nous sommes en septembre 2018.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés